

Comment réussir une rénovation performante à moindre coût ?

Un service d'intérêt public est à votre disposition, pour faciliter votre **réflexion**, vous aider à construire votre **programme de travaux** et vous renseigner sur **les aides financières** mobilisables. L'Espace Info Energie vous **accompagnera** tout au long de votre projet afin de vous aider à obtenir un logement plus confortable et plus économe.



AYEZ LE REFLEXE « INFO→ENERGIE » 05 49 61 61 91

Portés par l'association SOLIHA Vienne, des conseillers info énergie sont présents sur le territoire de votre communauté de communes et vous accueillent lors de permanences. Ce service d'intérêt public vous permet de bénéficier de conseils neutres gratuits et indépendants.

Aides financières 2019 :

- **Aide à l'accompagnement** : Subvention de la Région Nouvelle Aquitaine pour financer un audit énergétique à votre domicile
- **Aides de l'Anah** (Agence nationale de l'habitat) : Subventions de 35% à 50% du coût des travaux, dispositifs cumulables avec des subventions du Conseil Départemental et de votre intercommunalité
- **Caisse de retraite** : Subventions variables en fonction de votre caisse de retraite et des travaux à réaliser
- **CITE** (Crédit d'Impôt Transition Energétique) : Déduction possible de l'impôt sur le revenu de 15% ou 30% du montant des dépenses de travaux éligibles.
- **Les aides des fournisseurs d'énergie** (dispositif CEE : Certificat d'Economie d'Energie) : Primes variables en fonction du fournisseur d'énergie et des travaux à réaliser
- **Coup de pouce économies d'énergie** (prime liée au dispositif des CEE mais avec des primes beaucoup plus importantes pour les particuliers)
- **Chèque énergie** : Utilisable pour payer les factures de chauffage ou directement une partie des travaux
- **TVA à taux réduit** : TVA à 5,5% ou 10% en fonctions des travaux
- **PTZ** (Prêt à Taux Zéro) : Pour financer l'acquisition d'un logement à rénover pour les primo-accédant
- **Eco PTZ** (Eco Prêt à Taux Zéro) : Pour un montant maximum emprunté de 30 000€ remboursable sur 15ans
- **Tiers financement** avec ARTEE (Agence Régional des Travaux d'Economies d'Energies) : L'agence avance le coût des travaux et le remboursement se base sur les économies mensuelles réalisées

ATTENTION : Ces aides ne sont pas toutes cumulables et ne répondent pas aux mêmes critères d'éligibilités.

Pour connaître votre éligibilité aux différents dispositifs contactez votre Espace Info Energie :

05 49 61 61 91 / soliha86@eie-na.org